

## Contribution Fédération des PSAD pour le **Séjour** de la Santé

### INTRODUCTION

La crise du coronavirus a engendré une tension extrême sur l'hôpital. Confronté à un afflux massif de patients, ce dernier s'est retrouvé prisonnier d'un système de santé qui a trop longtemps organisé une réponse hospitalo-centrée aux besoins de santé, sans penser le lien nécessaire avec la ville. Si cette crise a pu être gérée, c'est avant tout grâce aux efforts déployés dans l'urgence par les hôpitaux et leurs personnels mais aussi grâce aux nombreux acteurs de ville, dont les prestataires de santé à domicile (PSAD), qui ont permis de libérer des lits en anticipant les retours à domicile de patients hospitalisés.

Parallèlement, la continuité des soins à domicile a été garantie dans les conditions adaptées aux besoins de chaque patient. Le succès de toute la chaîne de soins dans cette épreuve est le fruit d'une solidarité et d'une cohésion sans faille entre les acteurs de l'hôpital et ceux de la ville.

La Fédération des Prestataires de Santé à Domicile salue la volonté du Gouvernement de répondre aux défis de notre système de Santé à travers l'organisation d'un « Séjour de la Santé ».

Il est évident qu'une réponse satisfaisante à cette crise sans précédent ne pourra pas être uniquement centrée sur l'hôpital. Elle devra repenser le lien avec la ville et ne pas opposer les acteurs. A ce titre, les prestataires de santé à domicile ont joué un rôle de premier plan, depuis le début de la crise, dans la coordination des acteurs de ville et des établissements de santé/EHPAD et ils ont démontré qu'ils constituaient une partie intégrante de la solution.

A travers cette contribution, la Fédération des Prestataires de Santé à Domicile formule quatre grandes propositions, déclinées en solutions concrètes et activables à court terme, participant à l'amélioration de notre système de santé tout en renforçant son efficacité.

# Fluidifier les parcours Hôpital / Ville et développer les prises en charge à domicile.

La crise sanitaire a révélé l'importance d'organiser le lien effectif entre la ville et l'hôpital et fluidifier les parcours. Les PSAD ont ainsi joué un rôle majeur en facilitant le maintien à domicile des malades moins sévères, en accompagnant le retour au domicile des patients et en rendant techniquement possible la délégation des soins au domicile pour soulager l'hôpital. Ils ont également garanti le maintien de l'autonomie des personnes âgées et handicapées à leur domicile, prévenant ainsi des hospitalisations.

## SOLUTIONS PROPOSÉES

Afin de continuer à fluidifier les parcours de soins, la Fédération des PSAD recommande :

- ⇒ **D'officialiser l'intégration des PSAD comme acteurs à part entière du parcours de soins et acteurs de santé à domicile.**

Pour co-construire les aménagements nécessaires à l'intégration des PSAD dans le parcours de soins, il conviendra de s'emparer des conclusions du récent rapport IGAS sur l'évolution du statut des PSAD.

- ⇒ **Développer et valoriser la télésurveillance, en s'appuyant sur les PSAD.**
- ⇒ **Favoriser la délégation de tâches aux infirmiers des PSAD et aussi leur permettre de réaliser l'éducation thérapeutique des patients.**

- ⇒ **Étendre le champ des thérapies réalisables à domicile :**

**La thérapie par pression négative** pour les plaies (à travers la création d'une nomenclature à la Liste des Produits et Prestations Remboursables - LPPR) : cette thérapie est actuellement réservée à l'hôpital, sans justification médicale.

**L'élargissement de la liste des molécules rétrocédables** (antibiothérapie, analgésie, cytostatiques, anti-inflammatoires et anti-anémiques).

**L'accompagnement des patients en fin de vie à domicile** (à travers la création d'un forfait de soins palliatifs en ville).

**Le développement des chimiothérapies IV**, (à travers la création d'une LPPR spécifique et l'élaboration de protocoles de prise en charge de ville).

**Le développement de la dialyse à domicile**, (à travers la création d'une LPPR spécifique et l'élaboration de protocoles de prise en charge de ville).

## BÉNÉFICES POUR LE SYSTÈME DE SANTÉ

- ⇒ **Baisse du coût de prise en charge par patient :**

Pour la thérapie par pression négative (60 000 patients/an), le coût en HAD pour un traitement de 30 jours est plus de 2 fois supérieur au coût qu'il aurait en ville (avec une coordination IDEL/PSAD/médecin traitant). Certains patients sont même parfois maintenus à l'hôpital ce qui augmente considérablement le coût de prise en charge.

Le passage à domicile des chimiothérapies confiées notamment aux PSAD permettrait de dégager une économie estimée entre 107 et 230 millions d'euros. Une prise en charge à domicile de 9 000 patients dialysés, soit 20 % des dialysés en France, permettrait de réaliser 300 millions d'euros d'économies annuelles<sup>1</sup>.

- ⇒ **Amélioration significative de la vie des patients :**

Le développement du champ des thérapies à domicile permet de répondre à l'aspiration des patients d'être soignés chez eux et d'augmenter le nombre de bénéficiaires, d'améliorer leur qualité de vie, de faciliter le maintien d'une activité professionnelle, tout en garantissant la même sécurité de prise en charge.

- ⇒ **Gain de temps hospitalier qui permet de redéployer des ressources pour désengorger les établissements .**

<sup>1</sup> Etude Fédération des PSAD

*De multiples lourdeurs administratives pèsent sur l'efficacité des acteurs de santé, de l'Assurance Maladie et pénalisent les patients. Pour répondre à l'urgence de la crise, plusieurs pratiques opérationnelles ont été provisoirement allégées de certaines contraintes administratives, à la satisfaction de tous les acteurs. Il convient, pour améliorer durablement l'organisation de notre système de santé, d'opérer un véritable choc de simplification.*

2

## Impulser une simplification admi- nistrative.

### SOLUTIONS PROPOSÉES

Dans l'optique d'accélérer les procédures d'accès aux équipements médicaux à domicile et de réduire les lourdeurs administratives pour les acteurs de santé, la Fédération des PSAD recommande de :

- ❖ **Supprimer les demandes d'accord préalable (abrogation de l'article R.165-23 du CSS) :**  
Plus de 2 millions de DAP sont émises annuellement avec moins de 1% de refus d'autorisation. Les ressources traitant ces dossiers pourraient être redéployées sur des missions de conseil ou de contrôle.
- ❖ **Accélérer la dématérialisation des échanges de la prescription au remboursement et rendre obligatoire l'acceptation par les CPAM des signatures électroniques (en application des législations européenne et française).**

### BÉNÉFICES POUR LE SYSTÈME DE SANTÉ

- ❖ Libération du temps médical et efficience globale du système de santé.
- ❖ Réduction des coûts administratifs pour l'Assurance Maladie et les acteurs de santé (plusieurs milliers d'ETP dont le rôle pourrait être dévolu à d'autres missions).
- ❖ Réduction de l'impact carbone avec la suppression ou la dématérialisation de 25 millions de documents papiers édités chaque année (DAP, feuilles de soins...)

*Si la nocivité d'une régulation excessivement comptable de notre système de santé était déjà dénoncée bien avant la crise, celle-ci a catalysé l'urgence de repenser la régulation économique pour garantir l'efficacité du système de santé. La régulation ne doit pas reposer sur une opposition entre ville et hôpital, ni sur la subvention de l'un au détriment de l'autre. Elle ne doit en outre pas reposer sur une gestion comptable qui part des ressources disponibles pour déterminer les dépenses acceptables et les économies induites, mais bien intégrer l'évolution des besoins des malades, l'évolution des technologies favorisant des gains d'efficacité et la croissance du nombre de patients à prendre en charge.*

3

## Refonder la régulation des dépenses de santé.

### SOLUTIONS PROPOSÉES

Le développement de la prise en charge à domicile en relais de l'hospitalisation permettrait de dégager des marges d'efficacité pour le système de santé. C'est pourquoi la Fédération des PSAD recommande de :

- ⇒ **Mettre en place des évaluations médico-économiques prioritairement sur le transfert des prises en charge au domicile des thérapies par pression négative, chimiothérapies, dialyse et fin de vie.**
- ⇒ **Mettre en place une régulation triennale, basée sur la qualité de prise en charge, la performance ou la pertinence et le coût par patient.**

Utiliser un nouvel indicateur clé : l'évolution du coût/patient.

Indexer les tarifs sur l'inflation (salaires/carburant notamment), condition préalable à la restitution des éventuels gains de productivité liés à la hausse du nombre de patients.

Ancrer dans la réglementation les principes de tarification : paiement à la performance, forfaitisation (stomathérapie/troubles de la continence), intégration des éléments de satisfaction des patients.

- ⇒ **Co-construire le PLFSS et dégager avec les acteurs les axes d'économies atteignables.**

A ce titre, il conviendrait de mettre en place une instance de dialogue associant DSS, CNAM, CEPS, associations de patients et acteurs de santé en planifiant un « calendrier de rencontres » préalable à la construction des PLFSS.

### BÉNÉFICES POUR LE SYSTÈME DE SANTÉ

- ⇒ **Maîtrise et pertinence des dépenses de l'Assurance Maladie.**
- ⇒ **Juste rémunération des acteurs et visibilité favorisant l'investissement et l'innovation.**
- ⇒ **Meilleure réactivité et déploiement des innovations technologiques.**

## Garantir l'accès de tous les acteurs à l'espace numérique en santé.

La crise du coronavirus a montré que le numérique était une formidable opportunité pour accompagner la transformation de notre système de santé. Le déploiement de la télémédecine a connu une accélération sans précédent en permettant aux patients d'accéder à leur médecin à distance et ainsi de consulter sans craindre les risques de contagion. Cette crise a également montré l'importance de la centralisation des données des patients et la nécessité que cette information puisse être partagée entre tous les acteurs de la santé.

### SOLUTIONS PROPOSÉES

Convaincue que les prestataires de santé à domicile doivent accompagner patients et professionnels de santé dans le déploiement des solutions numériques, la Fédération des PSAD recommande de :

- ⇒ Ouvrir l'accès au DMP à tous les acteurs de la prise en charge y compris les PSAD.
- ⇒ Garantir à tous les acteurs de la prise en charge l'accès aux données issues de dispositifs médicaux connectés dès lors que le patient a donné son accord.
- ⇒ Poursuivre le développement des téléconsultations et de la télémédecine en s'appuyant sur les PSAD pour déployer des solutions auprès des patients.

### IMPACT POUR LE SYSTÈME DE SANTÉ

- ⇒ Amélioration du suivi des patients grâce à la bonne circulation des données entre tous les acteurs de la prise en charge.
- ⇒ Amélioration de l'efficacité du système grâce à une meilleure coordination des acteurs et à une réduction des coûts de consultation.
- ⇒ Réduction des coûts liés au suivi à distance en limitant les transports vers les centres de soins.
- ⇒ Réaffectation de temps hospitalier pour améliorer la prise en charge des patients.

### CONCLUSION

Au-delà de l'urgence à soulager l'hôpital, cette crise doit nous permettre de repenser en profondeur notre système de santé. Qu'il s'agisse de renforcer le lien entre la ville et l'hôpital, ou encore de repenser notre modèle de régulation, les prestataires de santé à domicile doivent être mieux identifiés et reconnus au sein du système de santé. Maillons essentiels d'un système cloisonné, nous aspirons à être associés aux processus de décisions.

Le changement de paradigme dans la prise en charge des patients doit passer par la simplification des procédures administratives, pour permettre aux acteurs de soins de se recentrer sur les soins, tout en améliorant l'efficacité du système.

L'épidémie de coronavirus nous a montré que nous ne pouvons plus penser la régulation des dépenses de santé sous une approche uniquement comptable et de court terme, mais que celle-ci doit se programmer sur plusieurs années, avec l'ensemble des acteurs et de manière transparente.

Enfin, le digital a confirmé qu'il transforme nos vies, nos organisations, nos relations et qu'il ouvre la voie à un système de santé plus efficace et plus sûr. En permettant aux PSAD d'accéder aux données de santé, le suivi du patient sera amélioré et sa prise en charge sécurisée.

A travers cette contribution, nous avons souhaité donner aux organisateurs de la politique de santé des leviers d'amélioration activables à court terme, afin que notre système sorte grandi de cette crise.

## FLUIDIFIER LES PARCOURS AU BÉNÉFICE DES PATIENTS

La crise sanitaire a montré à quel point il était crucial d'organiser le lien effectif entre la ville et l'hôpital. La fluidification des parcours et le développement des prises en charge à domicile constituent un enjeu majeur pour l'avenir du système de santé. Pour y parvenir, la Fédération des PSAD recommande de :

- 1 Officialiser, sur la base des conclusions du rapport de l'IGAS, l'intégration des PSAD dans le parcours de soins.
- 2 Développer et valoriser la télésurveillance, en s'appuyant sur les PSAD.
- 3 Favoriser la délégation de tâches aux infirmiers des PSAD et aussi leur permettre de réaliser l'éducation thérapeutique des patients.
- 4 Favoriser le virage domiciliaire en étendant le champ des thérapies réalisables à domicile par :
  - A. >> la création d'une nomenclature à la liste des produits et prestations remboursables (LPPR).
  - B. >> L'élargissement de la liste des antibiotiques, analgésiques, anti-inflammatoires et anti-anémiques rétro-cédabes.
  - C. >> La création d'un forfait de soins palliatifs en ville pour l'accompagnement des personnes en fin de vie.
  - D. >> Le développement des chimiothérapies IV à domicile.
  - E. >> Le développement de la dialyse à domicile.

- Bénéfices pour le système de santé -

- 1 Amélioration de la qualité de vie des patients.
- 2 Baisse du coût pour le système de santé (plus de 300M€ pour la dialyse et plus de 200M€ pour les chimiothérapies).
- 3 Libération de temps pour les médecins hospitaliers et libéraux.

## REFONDER LA RÉGULATION DES DÉPENSES DE SANTÉ

La logique de régulation comptable qui prévaut depuis plus de 20 ans a montré ses limites. La seule baisse des tarifs pour tenir l'ONDAM est inefficace et pénalise à terme la qualité d'accompagnement. Pour garantir la soutenabilité du système de santé tout en maintenant la qualité, la Fédération des PSAD recommande de :

- 1 Mettre en place des évaluations médico-économiques prioritairement sur les transferts de prises en charge.
- 2 Mettre en place une régulation triennale, basée sur la qualité de prise en charge, la performance ou la pertinence et le coût par patient :
  - A. >> Utiliser un nouvel indicateur clé : l'évolution du coût/patient.
  - B. >> Indexer les tarifs sur l'inflation (salaires/carburant notamment), condition préalable à la restitution des éventuels gains de productivité liés à la hausse du nombre de patients.
  - C. >> Ancrer dans la réglementation les principes de tarification : paiement à la performance, forfaitisation (stomathérapie/troubles de la continence), intégration des éléments de satisfaction des patients..
- 3 Co-construire le PLFSS et dégager avec les acteurs les axes d'économies atteignables.

- Bénéfices pour le système de santé -

- 1 Maîtrise et pertinence des dépenses de l'Assurance Maladie.
- 2 Juste rémunération des acteurs et visibilité favorisant l'investissement et l'innovation.
- 3 Meilleure réactivité et déploiement des innovations technologiques.

## IMPULSER UNE SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

Lourdeurs administratives et contraintes techniques grèvent l'efficacité des acteurs de santé et de l'Assurance Maladie au détriment de la fluidité du parcours patient et de l'efficacité du système. La Fédération des PSAD recommande ainsi :

- 1 La suppression des demandes d'accord préalables pour les produits et prestations inscrits à la LPP : leur gestion est coûteuse et chronophage pour l'ensemble de la chaîne (prescripteur, patients, PSAD, caisses) et, avec moins de 1% de rejet, ne répond pas à leur objectif de contrôle de la pertinence des traitements onéreux.
- 2 L'accélération de la dématérialisation des échanges sur toute la chaîne en déployant la e-prescription et en imposant l'acceptation par les CPAM de la signature électronique.

- Bénéfices pour le système de santé -

- 1 Libération de temps médical.
- 2 Réduction des coûts pour l'Assurance Maladie et les acteurs de santé (plusieurs milliers d'ETP dont le rôle pourrait être dévolu à d'autres missions).
- 3 Réduction de l'impact carbone avec la suppression ou la dématérialisation de près de 25 millions de documents papiers édités chaque année.

## OUVRIR L'ACCÈS À L'ESPACE NUMÉRIQUE EN SANTÉ

La crise du coronavirus a mis en lumière le formidable rôle que le numérique peut jouer pour accompagner la transformation de notre système de santé. Il est néanmoins nécessaire de décloisonner et de garantir la bonne circulation des données entre l'ensemble des acteurs de la prise en charge. La Fédération des PSAD recommande ainsi de :

- 1 Ouvrir l'accès au DMP à tous les acteurs de la prise en charge, y compris les PSAD.
- 2 Garantir à tous les acteurs de la prise en charge l'accès aux données issues de dispositifs médicaux connectés dès lors que le patient a donné son accord.
- 3 Poursuivre le déploiement des téléconsultations et de la télémédecine en s'appuyant sur les PSAD pour déployer les solutions auprès des patients.

- Bénéfices pour le système de santé -

- 1 Amélioration du suivi des patients grâce à la bonne circulation des données entre tous les acteurs de la prise en charge.
- 2 Amélioration de l'efficacité du système grâce à une meilleure coordination des acteurs et à une réduction de coûts liés aux consultations.
- 3 Réaffectation de temps hospitalier pour améliorer la prise en charge des patients.